

Publié le 23 mars 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au château d'Ouézy sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
26.02.2026
06.03.2026
Date d'affichage
26.02.2026
06.03.2026

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	31
Titulaires	30
Suppléants	1
Pouvoirs	4
Votants	35
Quorum	23

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Florence GUÉRIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS (arrivée à 19h), Philippe PESQUEREL, Nathaly MONROCO, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER (arrivée à 18h45), Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEOIS, Patrice MARTIN, Laurence MORIN, et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Thomas LEROY (pouvoir à Florence GUÉRIN), Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Éric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, William HERFORT, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandra LEPINAY (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Matthieu PICHON (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : Lydie MAIGRET

Délibération n° 2026 / 41

Objet : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE & MILIEUX NATUREL - Contrat avec France Nature Environnement Normandie (FNEN) pour l'acquisition et l'installation de piézomètres sur Val ès dunes.

Les marais de la Dives sont confrontés à des déséquilibres de leur régime hydrologique, liés notamment à un réseau de drainage particulièrement dense (environ 930 km de canaux) et à des opérations de pompage destinées aux activités agricoles et cynégétiques.

Sur le territoire de Val ès dunes, plusieurs casiers hydrauliques sont situés sur les communes de Cléville, Saint-Pierre-du-Jonquet et Vimont. Ce secteur appartient majoritairement à des propriétaires privés qui y exercent une activité de chasse tout en laissant certaines zones évoluer naturellement. France Nature Environnement Normandie (FNEN) connaît le principal propriétaire concerné, engagé dans des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) portées par la structure sur le territoire des marais.

Des échanges ont déjà eu lieu quant à l'intérêt d'installer un piézomètre dans ce secteur. Le propriétaire s'est montré favorable à cette démarche, souhaitant approfondir la connaissance du milieu et de son fonctionnement.

Par ailleurs, le territoire de Val ès dunes présente un enjeu majeur en matière d'alimentation en eau potable. Plusieurs points de pompage alimentent le réseau « Eau du Bassin Caennais », dont la collectivité est membre. Dans un contexte de changement climatique et de montée du niveau des eaux, le suivi de la salinité constitue un enjeu stratégique pour les distributeurs d'eau potable. La surveillance des niveaux d'eau permettrait également de mieux appréhender les phénomènes d'assèchement des zones humides en cas de sur pompage.

Le territoire communautaire se caractérise par deux entités distinctes :

- Au nord, les marais, composés de prairies humides gérées de manière extensive, favorisant l'infiltration de l'eau ;
- Au sud, la plaine de Caen, dominée par des cultures céréalières, des cours d'eau encaissés et des phénomènes de ruissellement plus marqués.

Les variations des niveaux de nappe dans les marais de la Dives demeurent encore peu connues, d'autant plus que les échanges entre la Dives et ses affluents sont limités par des endiguements. Cette situation engendre des contraintes hydrauliques, notamment dans la partie nord, la Dives étant fortement endiguée et ne bénéficiant plus des échanges naturels entre le lit mineur et le lit majeur, essentiels au bon fonctionnement d'un cours d'eau.

Afin d'apporter une réponse cohérente à l'échelle du bassin hydrographique, et non des seules limites administratives, FNEN a aussi présenté ce projet à Normandie Cabourg Pays d'Auge, qui a d'ores et déjà délibéré favorablement.

Le projet de contrat (ci-annexé) est susceptible d'être financé à hauteur de 80 % par Agence de l'Eau Seine-Normandie, notamment pour l'acquisition de matériel destiné aux études hydrauliques en faveur de la préservation des zones humides et de la ressource en eau, sous réserve que le montant total dépasse 10 000 € TTC. Un devis a été sollicité par FNEN auprès de l'entreprise spécialisée SA SDEC France, pour un montant de 20 180,80 € HT.

La communauté de communes Val ès dunes prendrait à sa charge les 20 % restant à financer, soit un montant de 4 036,16 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2026 ;
- ↳ Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr